

NICHOIR

POUR MARTINETS



Réf: N1006 - Janvier 2024



Il existe plusieurs espèces de martinets mais seul le Martinet noir niche en Belgique. Il est souvent confondu avec les hirondelle puisqu'il a une silhouette similaire et appartient, lui aussi, au domaine aérien puisqu'il vole 99% du temps et ne se pose généralement que durant les périodes de reproduction (entre mai et début août). Ainsi, il se nourrit uniquement d'insectes volants et migre pour l'hiver en Afrique subsaharienne. Cet oiseau cavernicole établit des colonies durant la période de nidification et s'installe généralement dans les cavités des bâtiments en hauteur.

INSTRUCTIONS

Les martinets noirs entrent généralement dans leur nid en trajectoire directe et souvent à grande vitesse. Le Martinet noir a aussi besoin d'espace lors de son envol. Dès lors, il est préférable que l'espace devant et en-dessous du trou d'entrée soit laissé libre de tout obstacle sur quelques mètres.

HAUTEUR : le nichoir est à placer aussi haut que possible sur un bâtiment : sous les pentes du toit, sous d'autres avancées "surplombantes" ou sous le rebord d'une fenêtre, au minimum à 5m du sol.

ORIENTATION : l'orientation du nichoir n'est pas déterminante mais il faut éviter la surchauffe due au soleil et qu'il soit protégé de la pluie.

PÉRIODE IDÉALE POUR METTRE LE NICHOIR : il doit être installé avant le retour des martinets, aux alentours du 20 avril. Il est aussi bon de savoir que la colonisation de nouveaux sites est en règle générale le fait de jeunes oiseaux ne disposant pas de lieu de nidification fixe. Il peut donc s'écouler plusieurs années avant que votre nichoir soit adopté. Cependant, une fois votre nichoir choisi, il est très probable que les martinets reviennent chaque année, puisqu'ils sont très fidèles à leur lieu de nidification.

COMMENT LE FIXER : les nichoirs à martinets sont généralement assez lourds, assurez-vous donc qu'ils soient solidement fixés. La pose se faisant en hauteur, il vaut mieux prendre des précautions et procéder à la fixation à plusieurs, voire avec l'aide de professionnels.

QUELLE DISTANCE ENTRE DEUX NICHOIRS : les martinets noirs nichent en colonie, vous pouvez donc installer des nichoirs côte à côte sans distance minimale. Il existe même des nichoirs multiples. Il est conseillé d'installer plusieurs nichoirs à proximité les uns des autres.

QUELLE QUANTITÉ DE NICHOIRS INSTALLER : en fonction de l'espace à votre disposition, nous vous conseillons d'installer au minimum deux ou trois nichoirs.

COMMENT PROTÉGER LE NICHOIR DES PRÉDATEURS : à cette hauteur importante, les prédateurs ne peuvent pas atteindre le nid trop facilement.

INFO COMPLÉMENTAIRE : les étourneaux et les moineaux domestiques peuvent adopter les nichoirs à martinets. Dès lors, vous pouvez laisser ces espèces nicher en attendant ou alors barrer l'accès aux moineaux avec un système de fermeture après l'envol des jeunes martinets à la mi-août et le rouvrir vers le 20 avril au retour des premiers martinets.

ASTUCE : vous pouvez diffuser un enregistrement de cris contact du Martinet, matin et soir, dès le début du printemps afin d'inciter les martinets à s'installer.

ENTRETIEN : il est important de vérifier chaque année un nichoir, car s'il est en train de pourrir ou s'il est mal fixé, il peut devenir dangereux. Si votre nichoir est assez facilement accessible, vous pouvez traiter les cavités contre les parasites avec des produits naturels après chaque saison de nidification. Attention cependant à ne pas toucher au nid de Martinet qui doit être laissé sur place, contrairement à la plupart des autres nichoirs.



RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE NOS PRODUITS SUR

www.protectiondesoiseaux.be



Rue de Veeweyde 43 – 1070 Bruxelles • Chaussée de Marche, 919 – 5100 Namur (Wierde)
+32 (0) 2 521 28 50 • info@protectiondesoiseaux.be • boutique@protectiondesoiseaux.be

100%
DES BÉNÉFICES
VONT À LA
PROTECTION
DES OISEAUX